

## LES CONDITIONS GÉNÉRALES:

### En haute saison, du 30/06 au 01/09 :

Location à la semaine uniquement du samedi au samedi côté nature ou du dimanche au dimanche vue mer.

#### RESERVATIONS, REGLEMENTS ET ANNULATIONS:

La réservation n'est effective qu'après versement des **25% d'arrhes** et réception du **contrat de location signé**.

Un second règlement équivalant à 50% du montant total doit être effectué au moins un mois avant le début de la location. Le solde est dû à l'arrivée.

Règlement par **chèque** (à l'ordre de : S.A.R.L SANTA MONICA), **chèques vacances, carte de crédit** ou **virement bancaire**.

En cas d'**annulation** moins d'un mois avant la date d'arrivée, les arrhes ne seront pas remboursées. Avant ce délai, les arrhes sont remboursables à la discrétion de la direction en fonction des justificatifs. Les frais de dossiers restent acquis dans tous les cas.

**Si le locataire ne se présente pas** le jour mentionné sur le contrat, passé un délai de 24 heures et sans avis notifié à la résidence le présent contrat est considéré comme résilié, les sommes versées restants acquises au propriétaire. Le propriétaire dispose alors de sa location comme bon lui semble.

#### **Tout séjour commencé est dû dans son intégralité.**

Une arrivée tardive ne donnera lieu à aucune réduction, il en est de même pour tout séjour écourté.

**ARRIVEE – DEPART:** Les **arrivées** s'effectuent le premier jour de votre contrat à partir de **17h** uniquement et les **départs**, sur rendez-vous, ont lieu **avant 10h00** le dernier jour de votre contrat

**En cas d'arrivée tardive ou de problème, merci de contacter l'accueil de la résidence qui vous donnera la marche à suivre.**

Pour chaque location, une **caution de 400 € pour l'intégrité de la villa** est exigée à l'arrivée, et restituée le jour du départ, sous réserve de déductions à cause d'éventuels équipements manquants, dégradations, ou frais de nettoyage dûment constatés lors de votre départ.

**Une pièce d'identité d'un adulte présent sera également demandée à arrivée.**

#### CONDITIONS PARTICULIERES :

Nous vous rappelons que **le nombre de personnes occupant une villa ne peut dépasser la capacité maximum autorisée** et doit être déclaré à la réception.

**Les animaux ne sont pas admis.**